



No de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2018, À 19H00
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT monsieur le conseiller PIERRE VAILLANCOURT, formant quorum sous la présidence du maire.

Absent : monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE

Secrétaire d'assemblée : RENÉE LANCE

Également présents : 4 citoyens

ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL

18 h 30 Présentation de L'Initiative de la communauté bienveillante du Pontiac (Pontiac Caring Community Initiative) – Arnaud de LaSalle

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2018
 - 3.2 Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2018
3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
4. SÉCURITÉ PUBLIQUE
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1. Modification de la résolution 2018-08-199 portant sur l'installation d'un dos d'âne permanent à la limite de la municipalité sur la rue Baume
6. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 6.1. Appel d'offres pour camion à ordures, recyclage et compost
 - 6.2. Formation Entretien et inspection des bornes-fontaines
 - 6.3. Certification OPA – Préposé au réseau d'aqueduc
 - 6.4. Demande de subvention salariale pour un technicien aux usines d'eau potable et d'eaux usées
 - 6.5. Résolution pour changement et nettoyage des composantes électriques à la chambre de débit rue Dempsey
7. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 7.1. Appel d'offres pour le contrôle biologique des insectes piqueurs
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 8.1. Adoption d'un plan cadastral créant les lots 6 273 026 et 6 273 027 (lotissement du lot 4 637 239)
9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1. Coopérative de solidarité du centre de loisirs des draveurs - frais de comptabilité
 - 9.2. Bibliothèque – Cotisation spéciale 2019
 - 9.3. Bibliothèque – Atelier de thérapie par le rire
 - 9.4. Autoriser les frais de déplacement de DEBBIE LAPORTE pour les rencontres du Comité Piscine Pontiac
10. FINANCES
 - 10.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de septembre 2018
11. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
 - 11.1. Fermeture de rue pour la marche d'Halloween 2018
 - 11.2. Demande de dons
 - 11.2.1. Phare Ouest
 - 11.2.2. Marché de Noël
12. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
 - 12.1. Rapport mensuel de l'inspecteur en urbanisme et environnement
13. CORRESPONDANCE
 - 13.1. ASSOCIATION PULMONAIRE
 - 13.1.1. Prenez part à la 3^e campagne « Villes et municipalités contre le radon » (courrier le 17 sept)
 - 13.2. COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC
 - 13.2.1. Annulation d'une convocation (courrier du 17 sept.)
 - 13.2.2. Confirmation de fermeture d'un dossier (courrier du 17 sept.)
 - 13.3. FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)
 - 13.3.1. Rapport complet – L'horizon canadien : un regard sur le Canada de 2040 (courriel du 6 sept.)
 - 13.4. GDG ENVIRONNEMENT
 - 13.4.1. Rapport final – Contrôle biologique des insectes piqueurs – Saison 2018 (présenté à la rencontre du 2 octobre 2018)
 - 13.5. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)
 - 13.5.1. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Aide financière 2018-2019 (courrier du 17 sept.)
 - 13.6. MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE
 - 13.6.1. Copie de résolution – Formation
 - 13.7. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)
 - 13.7.1. Rapport de visite – Fort-Coulonge et Otter Lake (courriel du 17 sept)
 - 13.8. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU PONTIAC (MRC)
 - 13.8.1. Invitation – Enviro Educ-Action!!! (Courriel du 19 sept.)
 - 13.8.2. Conseil jeunesse (courriel du 20 sept.)
 - 13.8.3. Règlement 2018-08 portant sur l'annexion d'une partie de Fort-Coulonge par Mansfield-et-Pontefract (courriel du 20 sept.)



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- 13.9. LOISIR SPORT OUTAOUAIS (LSO)
13.9.1. Adhésion 2018-2019 – Loisir sport Outaouais (25 sept.)
13.9.2. Formation Espace : Aménageons nos parcs et nos aires de jeux autrement! (courriel du 18 sept.)
14. SUIVI DE DOSSIERS
15. VARIA
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-238

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

- 11.2 Annonce dans le journal du Pontiac – félicitations aux gagnants des prix choix du lecteur
4.1 Jour du Souvenir
13.2 5 à 7 pour la Gestion des matières résiduelles
[CHRISTINE FRANCOEUR]
- 15.1 Suivi pour les limites de vitesse
15.2 Assurances collectives – plan dentaire
[PIERRE VAILLANCOURT]
- 15.3 Suivi résolution 2018-01-039 portant sur l'achat de détecteur de monoxyde de carbone
15.4 Party de Noël
13.3 OMH
13.4 Piscine Pontiac
16.1 Ambulances sur le territoire
15.5 Parc à l'entrée du village
[DEBBIE LAPORTE]
- 13.5 Coopérative d'habitation
[NATHALIE DENAULT]
- 15.6 Suivi résolution 2018-01-040 portant sur les débitmètres
10.5 Bibliothèque – Achat supplémentaire de livres
5.1 Support à la MRC quant à l'initiative d'une réglementation sur l'usage du cannabis dans le territoire du Pontiac
[LISE A. ROMAIN]
- 4.2 Autorisation de la programmation révisée de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
[RENÉE LANCE]

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

2018-10-239

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 avec les modifications suivantes :

Madame Kamanyana ne s'est pas présentée.

2018-09-213 Règlement de vitesse Article 2 a) doit se lire : 30 km/h dans les zones scolaires, lorsque la signalisation réglementaire l'indique, entre 7 h et 17h du lundi au vendredi;

Article 2 b) doit rajouter : Selon l'annexe A.

ADOPTÉE

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2018
2018-10-240

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 JOUR DU SOUVENIR

Détails du déroulement discutés.

4.2 AUTORISATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

2018-10-241

ATTENDU QUE La Municipalité du village de Fort-Coulonge a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018 préalablement acceptée par la Direction générale des infrastructures du MAMOT.

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 SUPPORT À LA MRC QUANT À L'INITIATIVE D'UNE RÉGLEMENTATION SUR L'USAGE DU CANNABIS DANS LE TERRITOIRE DU PONTIAC

2018-10-242

- ATTENDU QUE** la légalisation du cannabis sera en vigueur le 17 octobre 2018;
- ATTENDU QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge estime pertinent d'avoir une réglementation quant à la consommation du cannabis dans la Municipalité.

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge soutient la MRC quant à l'initiative d'une réglementation sur l'usage du cannabis dans le territoire du Pontiac;

QUE la Municipalité demande que cette réglementation interdise formellement la consommation du cannabis dans les lieux publics.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-08-199 PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE PERMANENT À LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA RUE BAUME

2018-10-243

ATTENDU QUE qu'il y a excès de vitesse à cet endroit et par souci de la sécurité des jeunes enfants et piétons;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent l'installation d'un dos d'âne permanent sur la rue Baume à la limite de la municipalité entre les adresses civiques de # 644 à # 650;

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 APPEL D'OFFRES POUR CAMION À ORDURE, RECYCLAGE ET COMPOST

2018-10-244

ATTENDU QU' une évaluation des coûts comparatifs de collecte pour la cueillette des ordures ménagères, recyclage et bientôt le composte a été faite;

ATTENDU QUE le résultat de cette évaluation démontre qu'il est bénéfique pour la municipalité de faire ses propres cueillettes;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal autorisent la direction à procéder par appels d'offres sur invitation à l'achat d'un camion avec chargement latéral pour la collecte des ordures et du recyclage.

ADOPTÉE

7.2 FORMATION ENTRETIEN ET INSPECTION DES BORNES-FONTAINES

2018-10-245

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise l'inscription de PASCAL GRAVELINE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

et MICHEL LADOUCEUR à la formation *Entretien et inspection des bornes-fontaines* qui est offerte par la *Commission scolaire des Trois-Lacs (Service aux entreprises)* et qui aura lieu en Outaouais le 8 novembre 2018;

QUE les frais de formation (175 \$, plus les frais de déplacement du formateur, plus taxes) et les frais de repas des employés seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE

7.3 CERTIFICATION OPA - PRÉPOSÉ AU RÉSEAU D'AQUEDUC
2018-10-246

ATTENDU QUE le certificat de qualification de préposé à l'aqueduc est obligatoire pour toute personne qui veille à l'installation, à la réparation et à l'entretien des aqueducs sur le réseau de distribution, et qui assure que l'eau distribuée à la suite de ses interventions est conforme aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QUE la *Commission scolaire des Trois-Lacs (Service aux entreprises)* est disposée à offrir cette formation en Outaouais;

ATTENDU QUE l'inscription doit se faire auprès d'Emploi Québec (Programme de qualification);

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise des démarches d'inscription de PASCAL GRAVELINE et MICHEL LADOUCEUR pour la *Certification OPA - Préposé au réseau d'aqueduc* qui est prévu le printemps prochain;

ADOPTÉE

7.4 DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE POUR UN TECHNICIEN AUX USINES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES
2018-10-247

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise madame RENÉE LANCE, directrice générale adjointe / secrétaire trésorière adjointe à présenter une demande de subvention salariale pour une période de 52 semaines, couvrant possiblement, la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2019 pour un technicien aux usines d'eau potable et d'eaux usées.

DE PLUS la directrice générale adjointe est autorisée à signer les documents pertinents à la demande.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**7.5 CHANGEMENT ET NETTOYAGE DES COMPOSANTES
ÉLECTRIQUES À LA CHAMBRE DE DÉBIT RUE DEMPSEY**

2018-10-248

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à la chambre de débit située sur la rue Dempsey pour le bon fonctionnement du débitmètre.

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge accepte le prix de 1 500 \$ (taxes en sus) de l'entrepreneur Richard St-Jacques Électrique Enr. pour effectuer les changements nécessaires.

ADOPTÉE

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

**8.1 APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES
INSECTES PIQUEURS**

2018-10-249

ATTENDU QUE le contrat pour le contrôle des moustiques s'est terminé cette année;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge conjointement avec la municipalité de Mansfield-et-Pontefract lance un appel d'offres pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2019, 2020 et 2021;

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**9.1 ADOPTION D'UN PLAN CADASTRAL CRÉANT LES LOTS 6 273 026
ET 6 273 027 (LOTISSEMENT DU LOT 4 637 239)**

2018-10-250

ATTENDU QU' un plan cadastral fut préparé par madame Noémie Lebel, arpenteur-géomètre en date du 28 août 2018;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge acceptent le plan cadastral créant les lots 6 273 026 et 6 273 027 du cadastre du Québec, subdivision du lot 4 637 239, préparé par Noémie Lebel, arpenteur-géomètre en date du 28 août 2018 sous la minute 553.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

**10.1 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DE LOISIRS DES
DRAVEURS - FRAIS DE COMPTABILITÉ**

Sujet discuté. Rejeté.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

10.2 BIBLIOTHÈQUE – COTISATION SPÉCIALE 2019

2018-10-251

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge participera à la contribution supplémentaire du Réseau Biblio, au montant de 0,50 \$ per capita, soit un total 667,50 \$.

Le vote est demandé.

En faveur : 4
Contre : 1

Monsieur PIERRE VAILLANCOURT désire enregistrer sa dissidence.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

10.3 BIBLIOTHÈQUE – ATELIER DE THÉRAPIE PAR LE RIRE

2018-10-252

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise les coûts de 350 \$ pour l'atelier de thérapie par le rire et les frais reliés (location de salle et rafraîchissements) qui aura lieu à la Salle d'âge d'or le 24 octobre.

ADOPTÉE

10.4 AUTORISER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE DEBBIE LAPORTE POUR LES RENCONTRES DU COMITÉ PISCINE PONTIAC

2018-10-253

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE madame DEBBIE LAPORTE représente la Municipalité du village de Fort-Coulonge sur le conseil d'administration de Piscine Pontiac;

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise les frais de déplacement de DEBBIE LAPORTE pour les rencontres de Piscine Pontiac.

ADOPTÉE

10.5 BIBLIOTHÈQUE – ACHAT SUPPLÉMENTAIRE DE LIVRES

2018-10-254

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise à madame Sandra Gendron un 300 \$ supplémentaire à la cotisation spéciale afin de compléter des collections de livres.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

11. FINANCES

**11.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE
SEPTEMBRE 2018**

2018-10-255

ATTENDU QUE les comptes du mois de septembre ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN ;

ET QU' » il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

IL EST PROPOSÉ par LISE A. ROMAIN
ET résolu unanimement par les membres du conseil présents ce qui suit:

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 192 553,26 \$ se répartissant comme suit :

| | | |
|-------------------------------|-------------------|-----------|
| Salaires payés | 18 653,52 | \$ |
| Opérations courantes payées | 62 439,02 | \$ |
| Immo. payées (Règl. 2009-210) | 10 341,36 | \$ |
| Opérations courantes à payer | 101 119,36 | \$ |
| Total | 192 553,26 | \$ |

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, RENÉE LANCE, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 10^e jour du mois d'octobre 2018.

RENÉE LANCE,
Directrice générale adjointe / Secrétaire-Trésorière adjointe

**11.2 ANNONCE DANS LE JOURNAL DU PONTIAC – FÉLICITATIONS
AUX GAGNANTS DES PRIX CHOIX DU LECTEUR**

Sujet discuté.

12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

12.1 FERMETURE DE RUE POUR LA MARCHE D'HALLOWEEN 2018

2018-10-256

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge appuient la tenue de l'événement « Marche d'Halloween des garderies en milieu familial » qui aura lieu le 26 octobre 2018;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE La municipalité autorise la demande au Ministère des Transports du Québec pour la fermeture de la rue Baume, soit de l'intersection de la rue Charles à la rue Principale pour la tenue de cet événement de 9 h 30 à 11 h.

ADOPTÉE

12.2 DEMANDE DE DONS

- 12.2.1. Phare Ouest
- 12.2.2. Marché de Noël

2018-10-257

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent :

- À PHARE OUEST : 600 \$ pour la programmation culturelle saison 2018-2019;
- Au MARCHÉ DE NOËL : 250 \$ pour l'édition 2018 du marché de Noël d'antan.

ADOPTÉE

13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT
Rapport déposé par l'inspecteur.
- 13.2 5 À 7 POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Aura lieu le 24 octobre au Spruceholme, ouvert à tous.
- 13.3 OMH
Compte rendu.
- 13.4 PISCINE PONTIAC
Compte rendu.
- 13.5 COOPÉRATIVE D'HABITATION
Compte rendu.

14. CORRESPONDANCE

- 14.1. ASSOCIATION PULMONAIRE
 - 14.1.1. Prenez part à la 3e campagne « Villes et municipalités contre le radon » (courrier le 17 sept)
- 14.2. COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC
 - 14.2.1. Annulation d'une convocation (courrier du 17 sept.)
 - 14.2.2. Confirmation de fermeture d'un dossier (courrier du 17 sept.)
- 14.3. FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)
 - 14.3.1. Rapport complet – L'horizon canadien : un regard sur le Canada de 2040 (courriel du 6 sept.)



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

14.4. GDG ENVIRONNEMENT

- 14.4.1. Rapport final – Contrôle biologique des insectes piqueurs – Saison 2018 (présenté à la rencontre du 2 octobre 2018)

14.5. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

- 14.5.1. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Aide financière 2018-2019 (courrier du 17 sept.)

14.6. MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE

- 14.6.1. Copie de résolution – Formation

14.7. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

- 14.7.1. Rapport de visite – Fort-Coulonge et Otter Lake (courriel du 17 sept.)

14.8. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU PONTIAC (MRC)

- 14.8.1. Invitation – Enviro Educ-Action!!! (Courriel du 19 sept.)
14.8.2. Conseil jeunesse (courriel du 20 sept.)
14.8.3. Règlement 2018-08 portant sur l'annexion d'une partie de Fort-Coulonge par Mansfield-et-Pontefract (courriel du 20 sept.)

14.9. LOISIR SPORT OUTAOUAIS (LSO)

- 14.9.1. Adhésion 2018-2019 – Loisir sport Outaouais (25 sept.)
14.9.2. Formation Espace : Aménageons nos parcs et nos aires de jeux autrement! (courriel du 18 sept.)

15. SUIVI DE DOSSIERS

15.1 SUIVI POUR LES LIMITES DE VITESSE

15.2 ASSURANCES COLLECTIVES – PLAN DENTAIRE

15.3 SUIVI RÉOLUTION 2018-01-039 PORTANT SUR L'ACHAT DE DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

15.4 PARTY DE NOËL

15.5 PARC À L'ENTRÉE DU VILLAGE

15.6 SUIVI RÉOLUTION 2018-01-040 PORTANT SUR LES DÉBITMÈTRES

16. VARIA

16.1 AMBULANCES SUR LE TERRITOIRE

Sujet discuté.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2018-10-258

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20 h 50.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Président

Gaston Allard,
Maire

Secrétaire

Renée Lance,
Directrice générale adjointe

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».